

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DU 28 MARS 2023, À 19H30, À CROY**

Présidence : M. Daniel Guignard, Conseiller général à Croy.

Présences : Mme Muriel Vuagniaux, Municipale à Bofflens, M. Olivier Ponnaz, Directeur à Vallorbe, Mme Nathalie Brechbühl, Représentante des parents à Bretonnières, M. Christophe Hinvj, Représentant des parents à Vallorbe, Mme Améli Noël, Enseignante à Vallorbe, Mme Cindy Leresche – Amis Gym à Ballaigues, M. Ricardo Ribeiro, Représentant des parents à Vallorbe, M. Simon Sutter, FC Vallon du Nozon, Mme Mélanie Lachaise en remplacement de Mme Christel Nieto, Représentante de l'APE à Vallorbe.

Excusé(es) : Mme Létitia Gauthey, Enseignante à Vallorbe.

Secrétaire : Mme Vanessa Buffalo.

Invité(es) : M. Dominique Affolter, membre du Conseil de l'AscoVaBaNo.

Ordre du Jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022
3. Deux demi-journées de congé à fixer pour l'année scolaire 2023-2024
4. Nouvelle UAPE à Ballaigues
5. Rentrée 2023-2024 - organisation des classes
6. Réfectoire et parascolaire à Vaulion
7. Assemblées de parents
8. Divers et propositions individuelles

M. Guignard, Président, adresse une cordiale bienvenue à chacun et ouvre la séance à 19h30. Il nous annonce son déménagement de la commune de Croy et donc sa démission du poste de Président du Conseil d'établissement scolaire. Afin de respecter les statuts, dans la mesure où il ne peut plus être représentant au sein de l'AscoVaBaNo, M. Guignard a invité M. Affolter, afin de le proposer comme remplaçant au sein du Cet. Ce dernier se présente brièvement et participe à la séance en qualité d'auditeur.

La séance se poursuit selon l'ordre du jour :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Ponnaz précise qu'en page 3, le nom de famille de M. Sauvin (pas Saubin), nécessite une correction, la secrétaire en prend bonne note. En dehors de ce point, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, (excepté une abstention de Mme Viatte car absente lors de la dernière séance).

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité et la secrétaire est remerciée pour son travail.

3. DEUX DEMI-JOURNÉES DE CONGÉ À FIXER POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

M. Ponnaz propose le mercredi 8 mai 2024, juste avant l'Ascension, ainsi que le dernier après-midi avant les vacances d'été, à savoir le vendredi 28 juin 2024. Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

4. NOUVELLE UAPE À BALLAIGUES

M. Ponnaz prend la parole et nous expose que jusqu'à présent, les parents habitant Ballaigues n'avaient pas de solution de garde lorsque leurs enfants sont scolarisés à Vallorbe. La Commune de Ballaigues a donc décidé d'ouvrir une UAPE de 24 places. Cette nouvelle structure fait partie de l'AJOVAL.

L'école a informé les parents de Ballaigues que dorénavant leurs enfants seraient scolarisés à Ballaigues et plus à Vallorbe. Beaucoup de discussions ont eu lieu afin de déterminer les exceptions au cas par cas, mais sur le principe les enfants de Ballaigues seront scolarisés et pris en charge à Ballaigues. À la suite de l'enclassement, les parents auront la possibilité de faire recours si cela ne leur convient pas.

5. RENTRÉE 2023-2024 - ORGANISATION DES CLASSES

M. Ponnaz expose la problématique de l'effectif. A la rentrée il y aura 1700 élèves, dont une trentaine de réfugiés ukrainiens. L'expansion est forte bien que progressive et cela demande une importante gestion à tous les niveaux, notamment au niveau des locaux disponibles et au niveau financier.

Problématique de locaux et d'effectifs :

1-2P

Vallorbe : La volée des futurs 1P est conséquente, env. 100 élèves de 1-2P seront à scolariser. Au vu des problématiques rencontrées au début de la scolarité, le CD a décidé l'ouverture d'une 6^{ème} classe 1-2P à Vallorbe. Cette année scolaire nous avons débuté avec des effectifs de 19 élèves/classe, mais rapidement nous avons passé de cette situation à 22-23 élèves /classe ce qui engendre des difficultés pour l'ensemble des classes. Nous allons débiter avec des effectifs de 16 à 17 élèves/classes tout en sachant que nous allons certainement les augmenter au vu des nouveaux logements arrivant sur le marché pour cet été. Locaux : Une classe du collège des 3Vallons sera déplacées dans le collège 1915 où 4 classes 3 à 6P sont logées.

Ballaigues : Les élèves de 2P seront très nombreux et avec l'arrivée de ceux de 1P, nous devons dédoubler la classe et en ouvrir un 2^{ème}. Les effectifs seront entre 15 et 16 élèves par classe. Locaux : en suffisance à Ballaigues.

Romainmôtier : Pas de souci particulier, 3 classes de 18 à 19 élèves. Locaux : en suffisance

3-4P

Vallorbe : Les 2P actuels étant nombreux à passer en 3P, nous fermons la 3-4P pour ouvrir une 3^{ème} classe de 3P. Les élèves actuels de 3P seront enclassés dans les 2 futurs classes de 4P avec des effectifs proches de 20 à 21 élèves. Locaux : même remarque 1-2P

Ballaigues : RAS

Vaulion : Équilibrage dans les 3 classes de 3P, 3-4P et 4P afin d'avoir des effectifs dans la norme. Locaux : Catastrophique ! Malgré la transformation de la salle d'informatique en classe multi-usage, nous n'avons plus aucun local de disponible. Le projet de construction au Vallon du Nozon ne peut plus attendre.

5-6P

Vallorbe : RAS

Ballaigues : RAS

Vaulion : Fermeture d'une classe de 5P mais 26 à 28 élèves de prévu dans la classe restante. Des périodes supplémentaires ont été accordées en dédoublement la classe mais pas forcément avec un local de disponible.

7-8P

Vallorbe : 7P gros effectifs dans les 3 classes.

Vaulion : ouverture d'une 2^{ème} classe de 7P, effectifs corrects.

8P

Vallorbe : RAS

Vaulion : RAS

9 à 11S

9-11VG à effectif réduit : maximum de ses capacités entre 12 et 14 élèves.

9^{ème} : 3 classes de Vg, 1 classe de VP, effectifs corrects.

10^{ème} :

2 classes de VG avec de forts effectifs (24 à 25)

2 classes de VP avec de petits effectifs (19)

11^{ème} :

2 classes de VG et 2 classes de VP avec des effectifs corrects.

Locaux : cela joue mais cela va devenir tendu. Manque de salles de sport, des classes de primaire auront 2 périodes en salle et une à l'extérieur.

La gestion pédagogique est effectuée par un système d'enveloppe : 1 élève rapporte un certain nombre de période selon son âge et sa situation VG ou VP. Pour l'année scolaire prochaine c'est plus de 2100 périodes à attribuer et des choix à faire. 1 classe c'est 20, 30 ou 33 périodes pour les élèves et à ceci s'ajoute les périodes enseignants, médiations, projets financés par l'établissement.

En ouvrant 2 classes supplémentaires de 1-2P, 1 classe de 7P et en fermant une 5P, nous sommes actuellement en déficit de périodes.

Au niveau des salles de sport, il y a eu une étude démographique prenant compte de la loi sur l'aménagement du territoire, qui montre que la démographie régionale est en phase montante. Au niveau cantonal la démographie de 1 à 2 % par an, donc cela se tient.

Ensuite il a été déterminé la grandeur du futur collège ce qui a donné deux scénarios :

- 1) recommencer de zéro et ouvrir un collège de 16 classes ;
- 2) conserver le collège existant et avoir la possibilité de garder celui de Vaultion, avec la construction d'un collège et de salles de sport supplémentaires. Les communes sont actuellement en phase de réflexion. C'est ensuite le conseil intercommunal qui optera pour une des deux variantes.

Idéalement, les nouveaux locaux devraient être effectifs pour la rentrée 2026-2027.

6. RÉFECTOIRE ET PARASCOLAIRE À VAULION

Mme Vuagniaux nous informe qu'au vu de l'augmentation des effectifs au restaurant scolaire, une surveillante supplémentaire a été engagée. Une salle de dédoublement a été mise en place pour les mardis et jeudis, pour les élèves de 8P et cette nouvelle collaboratrice (la 3^{ème}) les surveille le temps de midi. Ces jours-là, il y a environ 70 à 80 élèves par jour au réfectoire ce qui est non négligeable.

Si l'effectif est trop élevé il faut envisager deux options, soit de changer les locaux et accueillir tous les élèves ou alors de ne plus prendre les 5P, ce qui serait en accord avec le règlement. Le Codir recherche donc un nouveau local et prendra des décisions dans le courant du mois de mai. Encore une fois le nouvel établissement scolaire est attendu avec impatience.

Mme Vuagniaux nous fait également un point sur les sports facultatifs et les activités parascolaires pendant la pause de midi. Dans la mesure où aucune des associations contactées n'a pu proposer une activité pendant le temps de midi, l'AscoVaBaNo, a décidé de mettre en place ce qui suit avec les collaborateurs disponibles :

- Foot en sport facultatif pour les 7-8P : les élèves prennent un pique-nique et jouent librement au foot sous surveillance. En cas de mauvais temps, ils iront en salle. L'AscoVaBano offrira les protèges tibias. A l'heure actuelle il y a déjà une quinzaine d'inscriptions, ce qui ouvre cette option dès la fin des vacances de Pâques. Le yoga avait également été proposé mais il y a eu peu de publique, cela a donc été mis de côté pour cette année. L'idée est de tester cette fin d'année et de voir s'il est possible de proposer cela à la rentrée 2023-2024.

Une dernière information, au niveau des collaborateurs de l'AscoVaBaNo, il est à noter que la majorité des auxiliaires sont payés à l'heure. Le Codir s'est penché sur l'idée de leur proposer des formations continues et un suivi avec de l'aide. Mme Vuagniaux a pris contact avec l'association PEP à Lausanne, qui propose des formations subventionnées pour les collaborateurs des UAPE. Il y a trois modules, de trois matinées avec divers thèmes abordés.

M. Guignard remercie Mme Vuagniaux pour les informations et les démarches effectuées.

7. ASSEMBLÉE

Les trois représentants des parents au sein du Conseil d'établissement sont Mme Brechbuhl, M. Hinvi et M. Ribeiro. Ils proposent une assemblée le 22 mai à 19h et ont préparé un flyer à cet effet. L'idée est une soirée avec les parents, autour d'un apéritif, afin d'ouvrir des discussions et proposer divers arguments à présenter lors des séances du Cet. M. Ribeiro demande si un budget peut être octroyé pour cet apéro pour environ 20 personnes. M. Guignard et Mme Vuagniaux répondent que cela est une décision du Codir et qu'elle va leur soumettre la demande.

A noter que cette démarche fait partie intégrante du règlement du CET, ces assemblées sont donc une obligation légale.

8. PROPOSITIONS

Mme Brechbuhl vient sur le sujet des rattrapages de tests qui ont lieu les mercredi après-midi à 13h à Vallorbe, car cela est problématique pour les enfants du Vallon du Nozon qui n'ont pas d'endroit où se restaurer avant ces rattrapages. Pour elle et d'autres parents la situation n'est pas tolérable. M. Ponnaz comprend et propose que l'association scolaire émette la demande de la mise à disposition d'une salle.

De plus, il est souvent compliqué pour les enfants de retourner chez eux après le test. Cela engendrera une surveillante supplémentaire car il y a des rattrapages tous les mercredis. L'AscoVaBaNo pourrait engager quelqu'un mais sans la garantie que les élèves choisiraient de venir utiliser cette salle, ils pourraient aussi choisir d'aller au restaurant par exemple. Il faudrait donc trouver quelqu'un sur appel. De plus, Mme Noel souligne qu'il serait préférable que ce soit un professeur qui surveille les tests. A noter également que les salles de classe doivent être fermées à clés le temps de midi pour des raisons de sécurité. Cela implique aussi les responsabilités et le cahier des charges des enseignants. M. Ponnaz pense qu'il y aurait la possibilité de trouver une salle et reste encore à trouver un surveillant. Mme Vuagniaux propose d'en parler demain au Codir.

Mme Brechbuhl demande s'il y aurait la possibilité d'avoir un référant au niveau de l'alimentation car sa fille est par exemple intolérante au gluten, Mme Noel l'informe qu'un protocole peut être mis en place par l'infirmière scolaire et qu'il faut bien en discuter avec le maître de classe.

Madame Lachaise nous soumet le fait que Mme Nieto va se retirer de son poste et demande la procédure. M. Guignard répond que Mme Nieto doit écrire un courrier pour informer de sa démission et de son remplaçant au sein du cet.

Mme Vuagniaux prend la parole et rappelle le règlement du cet et la nécessité d'élire un nouveau Président. Le Président sera obligatoirement un des représentants du conseil intercommunal à savoir Mme Viatte, Mme Vuagniaux ou M. Affolter.

M. Affolter prend la parole et après discussion avec M. Guignard se propose volontiers de reprendra la Présidence. Il doit bien entendu déjà être officiellement élu au conseil intercommunal. Cette élection sera donc remise à l'ordre du jour de la prochaine séance du cet.

A ce sujet, la prochaine séance est proposée le mardi 12 septembre 2023, à 19h30 à Bofflens.

Madame Vuagniaux, au nom de l'AscoVaBaNo remercie M. Guignard pour ton temps et son implication dans les divers comités. M. Guignard termine par un petit discours de remerciement et clôture la séance à 21h30 en proposant un apéro offert par l'AscoVaBaNo à l'assemblée.

Le Président



Daniel Guignard

La Secrétaire



Vanessa Buffalo

Lexique des abréviations

CD ou Codir : Comité de Direction

UAPE : Unité d'Accueil Pour les Ecoliers

AJOVAL : Accueil de Jour Orbe La Vallée

PEP : Partenaire Enfance et Pédagogie